



## Signature lettre de mission

Par **Ecame**, le **06/07/2019** à **10:57**

Bonjour,

Je suis médecin libéral et mon comptable m'a établi une lettre de mission relative à la tenue de ma comptabilité, mes déclarations fiscales et la mission sociale (établissement des bulletins de salaire etc..) détaillant entre autres, ses honoraires. Cette lettre précise qu'en cas de résiliation de la mission, je devrais lui verser, outre les honoraires dus pour le travail déjà effectué, une indemnité conventionnelle égale à 25% des honoraires annuels convenus pour l'exercice en cours.

Je me demande si cette demande d'indemnité est légale. Si ce n'est pas le cas, suis-je obligé de la verser le cas échéant sachant que j'ai signé la lettre ?

Par avance je vous remercie de votre réponse.

Cordialement

Docteur Février